



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Jeudi 5 décembre 2024**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	05/12/2024 à 10h30
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative MM. Olivier LETANG, Pablo LONGORIA, Jean-Pierre RIVERE (en visioconférence), Juan SARTORI (en visioconférence), Pierre-Olivier MURAT (en visioconférence), Karl OLIVE (en visioconférence), Marc KELLER, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, David TERRIER, Jacky BONNEVAY.

Présents avec voix consultative Mme Lola PIERRES
MM. Philippe DIALLO, Eric ROLLAND (en visioconférence), Arnaud ROUGER

Excusés MM. Olivier LAMARRE, Nasser AL-KHELAIFI (*représenté par Juan SARTORI*), Jean-Pierre CAILLOT (*représenté par Laurent NICOLLIN*), Damien COMOLLI (*représenté par Pablo LONGORIA*) Bernard JOANNIN (*représenté par Vincent LABRUNE*)

Assistent M. Francis CHARTIER, Commissaire aux Comptes (Cabinet PKF Arsilon)

Mme Stéphanie BOURDAIS
MM. Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Julien GILLET, Benjamin MOREL.



1. Renouvellement des commissions de la LFP

Arnaud ROUGER présente le compte rendu du Groupe de travail chargé de faire des propositions aux membres du Conseil d'administration dans le cadre de l'application des articles 400 et suivants du règlement administratif de la LFP.

Il poursuit en rappelant les objectifs du renouvellement, les principes actés par le Groupe de travail ainsi que l'architecture globale des Commissions, Groupes de travail et Panels de la LFP.

Après avoir remercié les membres des Commissions sortants ou renouvelés pour leur engagement sans faille au service du football professionnel,

Le Conseil,

Procède aux désignations suivantes, à compter du 1er janvier 2025, pour quatre ans, sous réserve de la signature d'un engagement d'intégrité et de confidentialité par chaque membre.

- **S'agissant de la Commission juridique,**

Sur avis conforme de la Commission Nationale Paritaire de la CCNMF :

Membres	Profession/Fonction	Âge
Claude-Albéric MAETZ (Président)	Maître de conférences en droit privé	45
Sophie GALY-DEJEAN (Vice-Présidente)	Magistrat honoraire	73
Joseph AGUERA (Vice-Président)	Avocat honoraire	69
Xavier BADIN	Avocat – Maître de conférence en droit public	51
Virginie MOLHO	Avocate droit du sport/droit des sociétés/droit commercial	50
Thibaud PERRIN	Avocat droit social	38
<u>Anne-Sophie THEBAULT</u>	<u>Consultante RH – Ex DRH FF Athlétisme</u>	<u>45</u>
<u>Thomas CHOLLET</u>	<u>Avocat</u>	<u>33</u>

UNFP	Foot Unis	UNECATEF	SNAAF	FFF
Laurent PIONNIER Charlie SORIN Laura GRANGE (suppléant) Vincent MURATORI (suppléant)	Marie-Hélène PATRY Didier ROUDET Régis REBUFAT (suppléant) Matthieu BERDAH (suppléant)	Mathieu LENOIR Jean-Philippe SECHET Richard DEZIRE (suppléant) Emmanuel TREGOAT (suppléant)	Louis DIAZ Benoit DELON (suppléant)	?

- **S'agissant de la Commission de discipline,**

Sous réserve du représentant de la CFA dont la désignation sera mise à jour après le renouvellement de la CFA à intervenir par la FFF.

Membres	Profession/Fonction	Âge
Sébastien DENEUX (Président)	Avocat	48
Samuel GUILLARDEAU	Prestataire organisation & sécurité	47
Gérard LAURENT	Ex-Entraîneur	71
Jean-Jacques AMORFINI	Ancien Joueur Pro, Vice-Pdt UNFP	70
Stéphane RUMANI	Directeur juridique et immobilier	56
Nicolas CHAVET	Magistrat	46
Hervé DEFFONTAINE	Directeur Sportif TC 16	57
Patrick LHERMITE	Représentant CFA	61
Amélie MOINE	Directrice juridique FFBB	37
<u>Cindy BUFFART</u>	<u>Chargé d'études juridiques CPAM – ex arbitre</u>	<u>45</u>
<u>Louis ANSELME</u>	<u>Ex Paris 2024 Planification, sécurité et commandement</u>	<u>30</u>
<u>Alexandre de BEAUFFORT</u>	<u>Avocat, ex Directeur juridique des Girondins de Bordeaux</u>	<u>32</u>

- **S'agissant de la Commission des compétitions,**

Membres	Profession/Fonction	Âge
Bernard DOCQUIERT (Président)	Ex Responsable des compétitions LFP	69
Patrick FRETTEL	Ex-Secrétaire général du Stade Rennais	73
Vincent GUERIN	Entraîneur PSG - Ancien joueur	59
Francis BOUDIN	Directeur US Concarneau	57
Christian DURAINCIE	Ex Président du Stade Lavallois	75
Franck BERIA	Recruteur équipe professionnelle LOSC / Responsable joueurs mutés temporairement (Ex-joueur)	41
<u>Arthur DONNADIEU</u>	<u>Responsable des missions économiques et financières Foot Unis</u>	<u>31</u>
<u>Rémi DECOUACON</u>	<u>UEFA Final UCL Project Manager</u>	<u>35</u>
<u>Bruno ALLEGRE</u>	<u>Ex Président DG de la Berrichonne Châteauroux</u>	<u>56</u>
<u>Laurent STIEN</u>	<u>Secrétaire SAFE – ancien arbitre international</u>	<u>50</u>

- **S'agissant de la Commission des délégués,**

Membres	Profession/Fonction	Âge
Christophe LAQUERRIERE (Président)	Formateur sécurité ferroviaire à la RATP, Délégué Principal	66
Georges CECCALDI	Contrôleur divisionnaire des Impôts Délégué Principal	74
Philippe PRUDHON	Contrôleur en chef de l'action sociale Conseil Général (70) – Délégué FIFA	60
Pierre TAESCH	Ex-Principal de Lycée – Délégué	68
Rémy KREMER	Ex-Professeur de mathématiques - Délégué	73
<u>Patrice COUTY</u>	<u>Ex Agent SNCF – Ancien délégué pendant 11 ans</u>	<u>70</u>
<u>Fredii HARCHAY</u>	<u>Expert comptable – ancien arbitre international</u>	<u>62</u>

- **S'agissant de la Commission infrastructures stades,**

Membres	Profession/Fonction	Âge
Alain BELSOEUR (Président)	Président SNAAF - Président UAF	77
Raymond CHAPELON	Ex-Directeur des sports Saint-Etienne – Expert pelouse	76
Arnaud LESCUYER	Ex-Directeur technique du Parc des Princes	71
Claude CUDEY	Membre CFTIS – Ex DGA du Service des Sports Ville de Dijon	74
Antoine FOURNIER	Directeur Associé Full Time Sports	52
Gérard PASTOR	Ex-Capitaine de pompiers (préventionniste) Ex-DOS Dijon FCO	76
Chantal PINEL	Architecte	58
Patrice THERRE	DG Novarea (Prestataire Pelouse)	58
À désigner	Représentant FFF	
<u>Eric MERAND</u>	<u>Consultant – Ex directeur exploitation OL – Ex directeur event et conception JOP Paris 2024</u>	<u>54</u>
<u>Warren QUINTIN</u>	<u>Ex JOP Paris 2024 – Ex chef de projet infrastructures et sécurité LFP</u>	<u>37</u>
<u>Eric GUERIN</u>	<u>Responsable de sites Ville de Marseille</u>	<u>54</u>

- **S'agissant de la Commission licence club**

Membres	Profession/Fonction	Âge
<u>Aline SCHMITT (Présidente)</u>	<u>Ex responsable des opérations COJO 2024, ex GIP CDM Rugby 2023, ex Responsable RH et juridique DIJON FCO, ex UEFA</u>	<u>47</u>
?	Représentant la FFF	
<u>Antoine FOURNIER</u>	<u>Expert stades Membre CIS LFP</u>	<u>52</u>
David GUICHARD	Sur proposition UAF	
<u>Baptiste Cronier-Teychene</u>	<u>Sur proposition UAF (suppléant)</u>	<u>33</u>
Emmanuel ORHANT	Directeur Médical FFF	54
Nicolas BLANCHARD	Expert juridique	40
Laurent PRUD'HOMME	Directeur Général OL - Titulaire Ligue 1	50
<u>Maxime LE GAL</u>	<u>Directeur Juridique RC Strasbourg - Suppléant Ligue 1</u>	<u>36</u>
Edwin PINDI	Président ESTAC - Titulaire Ligue 2	39
Grégory URSULE	Manager Général Rodez - Suppléant Ligue 2	47
Sylvain MATRISCIANO	Sur proposition UNECATEF	61
Karim HOUARI	Directeur des Opérations TFC	52
David VILLECHAISE	Directeur administratif et juridique MHSC	50
Bruno BELGODERE	Représentant Foot Unis	50
<u>Gregory SIX</u>	<u>Orange Sport Event – Ex Responsable grands projets AS Monaco</u>	<u>45</u>

- **S'agissant de la Commission sociale et d'entraide**

Membres	Profession/Fonction	Âge
René CHARRIER (Président)	Ex-Dirigeant de l'UNFP	73
Emmanuel TREGOAT (UNECATEF)	Ex-Entraîneur	
Philippe LAFON (UNFP)	DG UNFP	54
José DIAS (SAFE)	DG SAFE	48
Philippe LYONNET (FU)	EX Dir Com ASSE	58
Henri DONNET	Ex-Banquier	70
Henri CAMOUS (SNAAF)	Ex Directeur de club	72
<u>Marielle BRETON</u>	<u>Ex Joueuse Professionnelle – Ex assistante administrative et juridique FC Lorient</u>	<u>59</u>

- **S'agissant de la Commission de révision des règlements**

Membres	Profession/Fonction	Âge
Patrick RAZUREL (Président)	Vice-président délégué SNAAF	73
Elodie CROCCQ	Directrice juridique Stade Rennais	53
Jean SUDRES	Directeur juridique OL	41
Marie-Hélène PATRY	Déléguée Générale Foot Unis	52
Pierre WANTIEZ	Président Martigues	63
Benjamin ARNAUD	Secrétaire Général OM	36
Julien MORDACQ	Directeur juridique & administratif LOSC	46
Thomas CAYOL	Directeur juridique adjoint FFF	50
Juliano KHANKAN	Juriste UNFP	34
<u>Louis DIAZ</u>	<u>Responsable Juridique SNAAF</u>	<u>30</u>

- **S'agissant de la Commission sûreté, sécurité et supporterisme**

Décide la création d'une nouvelle Commission sûreté, sécurité et supporterisme en remplacement de la Commission expérience stades,

Enregistre la composition ci-dessous :

Membres	Profession/Fonction	Âge
Cédric DUFOIX	Ex SG de l'OM	60
Dominique MLYNARSKI	Ex-Directeur sûreté, sécurité et actifs - Groupe Carrefour – Indépendant	66
Bruno CHAPEL	Directeur Exploitation et DSS RC Strasbourg	58
Michel BESNARD	DSS PSG	60
Antoine VION	DSS ASM	42
Teddy MENART	Directeur des opérations LOSC	40
Romain BARNAVE	Stadium Manager Stade de Reims – Membre INS	41
Thomas ESCOURBIAC	DSS Rodez	31
Axel LEARISSI	DSS Red Star	33
Regis LECOMTE	DSS TFC	63
Morgane DUVAL	DGA en charge des affaires juridiques Foot Unis	44
À désigner	Représentant FFF	

Modifie en conséquence les articles 400 et 416 du règlement administratif de la LFP de la manière suivante :

Article 400 : « (...) Les commissions instituées au sein de la Ligue de Football Professionnel sont : la Commission de Discipline, la Commission Juridique, la Commission des Compétitions, la Commission des Délégués, la Commission Infrastructures Stades, la Commission sûreté, sécurité et supporterisme, la Commission des Finances, la Commission



Sociale et d'Entraide, la Commission de Révision des Règlements et la Commission Licence Club ».

Article 416 : « La Commission sûreté, sécurité et supporterisme a pour missions :

- d'examiner les questions relatives à la sûreté et la sécurité dans les stades et de faire des propositions au Conseil d'administration de la LFP pour améliorer les conditions d'organisation des rencontres,
- d'examiner les questions relatives à la relation et au dialogue avec les supporters et de faire des propositions au Conseil d'administration de la LFP pour améliorer la prise en compte des sujets relatifs au supporterisme,
- d'apporter un soutien aux opérationnels des clubs engagés sur les thématiques sûreté, sécurité et supporterisme en s'intéressant aux problématiques rencontrées dans le cadre de l'organisation des rencontres, en favorisant la coordination opérationnelle de toutes les parties prenantes (internes aux clubs et externes), et en proposant des pistes d'améliorations basées sur des auditions, des visites de terrains et de l'échange de bonnes pratiques,
- d'accompagner les services de la LFP dans la relation avec les autorités publiques au niveau national,
- de proposer des aménagements et modifications des règlements de la LFP en matière de sûreté, sécurité et supporterisme,
- de participer aux réflexions et de proposer des modifications sur les critères de la Licence Club relevant de ses domaines de compétence.

La Commission sûreté, sécurité et supporterisme peut se faire assister par des groupes d'experts spécialisés dans les thématiques relevant de ses compétences. »

- **S'agissant de la Commission des finances**

Enregistre la composition ci-dessous qui devra être complétée lors d'une prochaine réunion :

Membres (min 4 / max 8)
Alain GUERRINI (Président)
Pierre-Olivier MURAT (Trésorier)
Saïd CHABANE
Olivier LETANG
Pablo LONGORIA
David TERRIER



- **S'agissant des Panels :**

Après avoir pris note des principes ci-dessous :

1. **Les Panels sont créés par le CA** pour mener des réflexions ou des projets à un niveau opérationnel. Ils doivent permettre aux clubs d'échanger librement et de partager des bonnes pratiques.
2. **Les Panels ne prennent pas de décision** et n'engagent pas la LFP ni les membres y participant.
3. **La composition des Panels doit être souple** et peut évoluer en fonction des besoins ou des candidatures. Ils n'ont pas de Président.
4. **Les Panels sont animés par les services de la LFP** qui peuvent relayer des propositions au CA

Décide de créer ou de renouveler les Panels suivants :

1. Santé des joueurs
2. Business
3. eSport
4. International
5. Marketing & Editorial Digital
6. Centres d'entraînement
7. Communication et Presse
8. RSE
9. Billetterie
10. F&B

2. Aménagement de la Licence Club 2025/2026

Arnaud ROUGER présente le compte rendu des travaux de la Commission de la Licence Club et les propositions qui en découlent pour la saison 2025/2026.

En synthèse, la Commission propose les points suivants :

- **Pas d'ajout ou de modification de critères existants** dès lors qu'ils nécessiteraient des investissements financiers pour les clubs,
- **Abaissement du seuil d'obtention de 250 points en Ligue 2 et uniquement pour la campagne Licence Club 2025/2026** (Licence Club et Licence Club Accédant),
- **Aménagement des critères « RSE »** pour une réduction des coûts et un meilleur accompagnement des clubs : suppression de 6 critères, remplacés par un critère de reporting ESG (directive européenne),
- **Arrêt du contrat AFNOR Certification et arrêt du contrôle sur pièces** pour le référentiel sécurité,



- Hors RSE, **1 seul nouveau critère** ne nécessitant pas d'investissement particulier (« Présence d'un pédiluve »),

Par ailleurs, un toilettage du Règlement et du Manuel Licence Club est également proposé.

Le Conseil,

Adopte les propositions formulées par la Commission de la Licence Club ainsi que les modifications de critères ou règlementaires qui en découlent et qui sont annexées au présent PV.

Fixe la date de clôture de la campagne 2025 au 3 octobre 2025 avec une ouverture de la plateforme au mois de février précédent.

3. Arrêté des comptes de la LFP 2023/2024

Sébastien CAZALI présente les faits marquants de l'exercice 2023/2024 ainsi que les comptes, ici rappelés de façon synthétique et examinés au préalable par la Commission des finances :

Faits marquants de l'exercice pour les trois entités du groupe LFP :

En ce qui concerne la LFP :

- Déménagement et transfert du siège social au 34 boulevard de Courcelles, résiliation des baux du 88 avenue Kléber et mise en location du 6 rue Léo Delibes.
- Organisation du Trophée des champions 2023 à Paris le 3 janvier 2024.

En ce qui concerne LFP Media :

- Emission de la 3ème et dernière augmentation de capital souscrite par CVC le 28 juin 2024 à hauteur de 440 M€, portant à 13,04% la part de CVC dans le capital de LFP Media,
- Versement aux clubs de l'aide commerciale de CVC à hauteur de 544,1 M€,
- Des produits globaux distribués aux clubs d'un montant record de 1 160,2 M€ en 2023/24 (droits TV + aide commerciale CVC + sponsoring), 2023/24 étant la dernière saison du cycle 2020/24 des contrats audiovisuels domestiques Ligue 1 et Ligue 2.

En ce qui concerne LFP Ré :

- Obtention de l'agrément ACPR le 17 juillet 2023,
- Aucun sinistre n'a été déclaré sur la saison 2023/24.

Les chiffres clés de la LFP :

- Le total des produits d'exploitation ressort à 59,7 M€,
- Les paris sportifs ont représenté un montant de 9,6 M€,
- La refacturation totale à la filiale a représenté un montant de 43 M€,



- Les charges conventionnelles ont représenté un montant de 3,4 M€,
- Les frais d'organisation sportive ont représenté un montant de 23,3 M€, en baisse de 0,5M€ par rapport au budget
- Les missions propres LFP ont représenté un montant de 23,8 M€,
- L'exercice 2023/2024 se solde par un résultat net positif de 0,59 M€,
- Les fonds propres sont positifs à hauteur de 35,9 M€.

Le Conseil,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances sur les comptes de l'exercice 2023/2024,

Après avoir entendu M. Francis CHARTIER, Commissaire aux Comptes, présenter les conclusions de sa mission d'audit qui n'appellent ni réserve, ni observation,

Arrête les comptes de l'exercice 2023/2024 clos le 30 juin 2024, à l'unanimité, qui seront ensuite soumis pour approbation à l'Assemblée Générale, laquelle aura notamment pour ordre du jour en ce qui concerne les comptes 2023/2024 de la LFP :

- Présentation des comptes de l'exercice 2023/2024,
- Présentation des rapports du commissaire aux comptes (rapport sur les comptes annuels et rapport sur les conventions réglementées),
- Approbation des comptes de l'exercice 2023/2024,
- Affectation du résultat,
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

4. Désignation du Commissaire aux Comptes de la LFP

Sébastien CAZALI rappelle que le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, le cabinet PKF Arsilon arrive à son terme à l'issue de la clôture des comptes de la saison 2023/2024.

En conséquence, il est proposé de renouveler le cabinet PKF Arsilon, représenté par M. Francis CHARTIER (Associé) en qualité de Commissaire aux Comptes de la LFP pour les saisons 2024/2025 à 2029/2030 (6 saisons). En effet, conformément à l'article L.823 - 3 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes sont nommés pour 6 exercices.

Le Conseil,

Connaissance prise des éléments présentés,

Décide de proposer à l'Assemblée générale de renouveler le mandat de M. Francis CHARTIER, associé du Cabinet PKF Arsilon en qualité de Commissaire aux Comptes de la LFP, pour les 6 prochaines saisons de 2024/2025 à 2029/2030.



5. Versement de solidarité 2023/2024

Sébastien CAZALI rappelle les règles applicables à la répartition du versement de la solidarité UEFA pour 2023/2024.

Il informe également les membres du Conseil sur les évolutions à venir pour la saison 2024/2025 avec de nouvelles règles de répartition imposées par l'UEFA qui devront être traduites au niveau national. C'est pourquoi, la Commission des finances, lors de la réunion du 4 décembre dernier, a pris le dossier en charge et fera des propositions lors d'un prochain Conseil d'administration.

5.1 S'agissant du versement de Solidarité de l'UEFA au titre de 2023/2024

Le Conseil,

Vu l'article 25 des statuts de la LFP,

Décide, au titre de la saison 2023/2024, de répartir le versement de solidarité de l'UEFA aux clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 n'ayant participé ni à la phase de groupes de la Champions League ni à celle de l'Europa League ni à la Conference League en 2023/2024, selon les critères suivants :

- 50% entre les clubs concernés ayant un centre de formation agréé Prestige A, Prestige B, 1A, 1B, 2A, 2B et 2C ;
- 30% entre les clubs concernés ayant un centre classé Prestige A, Prestige B et catégorie 1 ;
- 20% répartis entre les clubs concernés ayant un centre de catégorie 1A, 1B, 2A et 2B dont
 - o 80% pour les clubs classés Prestige A, Prestige B et 1A,
 - o 15% pour les clubs classés 1B, 2A et 2B et
 - o 5% pour les clubs classés Prestige A et Prestige B.

Application d'un plafond de 4 300 000 € pour l'ensemble des clubs de Ligue 2.

La répartition aux clubs sera faite sur la base du classement des centres de formation proposé par la DTN et adopté par la CCNMF en date du 10 juin 2024, sous réserve qu'à la date de versement ils bénéficient du statut professionnel et ne soient pas en liquidation judiciaire.

5.2 S'agissant du financement des Pôles Espoirs 2023/2024

Le Conseil,

Vu l'article 7 du protocole d'accord financier FFF/LFP,

Prend acte que la LFP versera à la FFF un montant de 1 700 000 € destiné au financement des pôles Espoirs (20% du versement de solidarité).

Dit que ce montant sera constitué par la LFP au moyen d'une facturation de 94 444 € forfaitaire adressée à chacun des clubs de Ligue 1 de la saison 2023/2024.



6. Points LFP Media

7.1 Partenariat technologique

Benjamin MOREL détaille les contours du partenariat technologique proposé avec le Groupe ESSILORLUXOTTICA et la marque ESSILOR.

Le Conseil,

Félicite les équipes de LFP Media pour le travail réalisé et approuve le partenariat proposé pour les saisons 2024/2025 à 2027/2028.

7.2 Point Piratage

Benjamin MOREL présente les résultats principaux d'une étude réalisée par IPSOS Media pour la LFP Media sur le piratage. Elle s'est déroulée auprès de 3070 personnes intéressées par le sport du 28 octobre au 8 novembre 2024 et les résultats sont particulièrement alarmants.

Benjamin MOREL explique que, par exemple, la moitié des intéressés sports ont suivi au moins un match de Ligue 1 cette saison (51%), parmi lesquels 63% légalement et 37% illégalement et que plus d'un quart de ceux qui regardent illégalement la Ligue 1 ont commencé à le faire depuis cette saison (27%).

Benjamin MOREL réaffirme la nécessité de placer la lutte contre le piratage comme une priorité absolue au regard de la perte de valeur associée à cette pratique illégale.

Le Conseil,

Remercie Benjamin MOREL pour les éléments présentés et confirme qu'il est indispensable de mettre toutes les énergies disponibles sur ce dossier éminemment stratégique.

7.3 DAZN

Benjamin MOREL rappelle que dans le cadre de l'accord conclu avec DAZN :

- Le soutien de la LFP et des clubs à DAZN est un engagement contractuel ;
- Il faut que tous les clubs jouent le jeu où la collectivité des clubs sera exposée contractuellement.

Le Conseil,

Prend note des informations communiquées et fait siennes les préconisations effectuées.



7.4 BeIN Sports

Le Conseil,

Prend note de la situation contractuelle avec beIN Sports et des démarches en cours pour trouver une issue favorable aux parties.

7. Questions diverses

7.5 Programmation des matchs de Ligue 1 le dimanche

Le Conseil,

Afin de permettre un meilleur enchaînement des affiches de ligue 1 programmées le dimanche,

Décide de décaler le coup d'envoi des rencontres habituellement prévues à 17h00 de 15 minutes pour les fixer à 17h15.

7.6 Conventions LFP/UNECATEF et LFP/SNAAF

Le Conseil,

En application des décisions budgétaires arrêtées lors de sa dernière réunion s'agissant des subventions accordées par la LFP au SNAAF et à l'UNECATEF,

Demande aux services de la LFP de formaliser ces engagements financiers dans le cadre d'une convention de 4 saisons : 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027 et 2027/2028 avec le SNAAF et l'UNECATEF.

7.7 Planning des réunions

Le Conseil,

Prend note que le planning des réunions du premier semestre 2025 sera établi dès lors que les élections fédérales seront passées et que les instances de la FFF seront fixées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Labrune', is located in the bottom right area of the page.

Vincent LABRUNE
Président